

LEYTRON-OVRONNAZ

La taxe sur les résidences secondaires fait polémique

Le comité du PDC de Leytron a vivement réagi hier au projet de taxe sur les résidences secondaires (TR2). L'objectif de ce projet est de faire contribuer les résidents secondaires aux charges de fonctionnement annuelles liées au tourisme, des charges estimées à 1,5 million de francs («Le Nouvelliste» du 21 juin 2014). Il l'a fait savoir par le biais d'un communiqué envoyé aux membres du parti et publié sur un célèbre réseau social, communiqué dans lequel le PDC de Leytron dit soutenir «l'idée d'une taxe raisonnable et incitative». Le problème ne réside donc pas sur le fond, mais dans les aspects qui entourent le dossier liés à la communication.

Le comité du PDC de Leytron déplore le fait qu'«aucune séance n'ait été organisée pour informer les citoyens de Leytron et les propriétaires de R2. Il eut été bien inspiré d'ouvrir une large consultation et d'informer en toute transparence avant la mise à l'enquête.»

Interrogé hier à ce propos, le président de la commune, Patrice Martinet, répond qu'une assemblée extraordinaire, traitant notamment de cette question, a été convoquée en octobre 2013, avec la participation de 172 citoyens («Le Nouvelliste» du 30 octobre 2013). «Le projet de taxe sur les résidences secondaires y a été expliqué, avant d'être soumis à un vote consultatif», ex-

plique-t-il. «Si une assemblée primaire ne suffit pas à informer la population...» Il rappelle par ailleurs qu'en juin 2013 une séance avec les partenaires touristiques (40 professionnels du tourisme), traitant notamment de cette taxe, a eu lieu.

Un vote consultatif remis en cause

A propos du vote consultatif d'octobre dernier, le comité du PDC de Leytron déclare, toujours dans son communiqué électronique, que «seuls quelques dizaines de citoyens ont donné un préavis positif au règlement présenté ce soir-là (et retravaillé depuis), alors qu'une grande partie des 200 personnes présentes s'est abstenue. Prétendre, depuis des mois, que l'assemblée consultative s'est prononcée massivement en faveur de cette taxe relève de la désinformation la plus totale.»

Face à ces allégations, le président de commune ressort le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire d'octobre, procès-verbal approuvé lors de l'assemblée primaire du 4 juin 2014. Et de citer: «Soumise de façon consultative aux personnes présentes, la taxe sur les résidences secondaires obtient l'adhésion de la quasi-totalité des citoyennes et citoyens (seules deux personnes s'y opposent sur 172 présentes).»

© MATTHIEU FOURNIER